

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2009

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	15
présents :	12
votants :	12
excusés :	03
absent :	00
Date de convocation : 29.04.2009	

L'An Deux Mil Neuf, le 7 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Mr DESLANDES, Mr BOITEL, Mr FERNANDEZ, Mme DEPRIESTER, Mr DEMARS, Mr HUBERT, Mr INGLARD, Mme LUBOINSKI, Mme PHILIPPE, Mme MODE, Mme RUIZ.
Mme DESCOUTURE est arrivée à 20h15,

Excusés : Mr LAPERSONNE
Mr DAMBRON
Mr SENEZ

Monsieur Gilles DEMARS a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 26 Mars 2009 est adopté à l'unanimité,

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- 1- SIAEB - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable en 2007
- 2- SDIS - délibération barème prestations
- 3- CAB - modification des statuts
- 4- Règlement du cimetière
- 5- Elections Européennes du 07 juin 2009 : organisation
- 6- Brocante du 10 mai : vente d'objets et de matériels appartenant à la Commune
- 7- Fête des 9 10 et 11 mai : organisation
- 8- Plan Communal de Sauvegarde
- 9- Divers

1 – SIAEB – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable en 2007

Ce rapport complète celui présenté pour la CAB lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2008 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement, le prix de l'eau payé par le consommateur comprenant la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le comité syndical du 8 décembre 2008 et il a été indiqué dans la note à l'attention des habitants d'avril que le dit rapport est consultable en Mairie.

Le syndicat Intercommunal des eaux de l'agglomération Beauvaisienne regroupe 70 communes et le service est exploité en affermage par la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise jusqu'en juin 2012 (Véolia).

Dans la commune de Therdonne il y a 390 abonnés. La consommation moyenne est en baisse ; en 2006 170 m³ par foyer alors qu'en 2007 104 m³ par foyer.

L'eau est de bonne qualité d'après les différents relevés effectués. Le coût de l'eau pour cette partie « eau potable » est d'environ 41% du coût payé par le consommateur le reste concernant l'assainissement.

Les membres du Conseil Municipal prennent bonne note des éléments de ce rapport.

2 – SDIS –

Délibération barème de prestations pour l'année 2009

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a décidé, par délibération en date du 26 janvier 2009, de revaloriser le montant de la participation financière réclamée aux administrés qui demandent aux sapeurs pompiers d'intervenir en dehors de leurs missions normales d'urgence et de secours telles que recensées à l'article L-1424-2 du C.G.C.T.

Après avoir lu le barème de prestations, Monsieur le Maire propose de prendre en charge comme l'année précédente la destruction de nids d'hyménoptères ; forfait 45.59 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la Délibération correspondante.

3 – CAB -

Modification des statuts

La CAB a notifié une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2009 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux communes membres de délibérer sur ce projet de modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

En effet, par délibération en date du 12 décembre 2006, le conseil communautaire a décidé de réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la construction d'un nouveau centre de formation des apprentis aux métiers de bouche et de coiffure (Chambres des métiers de l'Oise).

La délégation de cette maîtrise d'ouvrage a fait l'objet d'une convention entre le conseil régional de Picardie et la communauté d'agglomération du Beauvaisis signée le 19 décembre 2006.

Cependant, il est nécessaire que l'exercice de cette compétence, dévolue au conseil régional, soit inscrit dans les statuts de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément aux dispositions de l'article L.5210-4 du code général des collectivités territoriales.

Aussi, il convient de modifier l'article 5 des statuts de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, relatif aux compétences afin d'y inclure la compétence suivante :

« Exercice par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, au nom et pour le compte, du département de l'Oise ou de la région de Picardie, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités ».

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification des statuts et autorisent Monsieur le Maire à signer la Délibération correspondante.

4 –Règlement du Cimetière

Plusieurs dispositions ont été prises concernant le fonctionnement du Cimetière (voir Conseil Municipal du 4 Décembre 2008 et du 26 Mars 2009).

Il est proposé aujourd'hui un règlement général du cimetière de Therdonne.

Ce document établi sous forme d'arrêté par Mme RUIZ reprend les dispositions citées qui ont été complétées par les différentes références obtenues depuis. Il annule et remplace toutes les documents antérieurs à ce règlement.

Le projet de règlement a été distribué à chaque conseiller pour relecture.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RUIZ qui rappelle les points principaux ;

Type de concession :

- concession temporaire de 15 ans au tarif de 50 €
- concession temporaire de 30 ans au tarif de 100 €
- concession temporaire de 50 ans au tarif de 150 €

Après discussions, les membres du Conseil Municipal indiquent qu'ils n'ont pas d'observation sur la teneur du document. Ils l'acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

L'Arrêté complet du règlement général du cimetière sera consultable sur le panneau d'affichage extérieur.

5 –ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009

Panneaux électoraux :

La campagne électorale sera ouverte le lundi 25 mai à zéro heure et close le samedi 6 juin à 24 heures. La mise en place des panneaux électoraux pour l'ouverture de la campagne électorale, est donc à effectuer le 25 Mai 2009.

Le nombre de listes n'étant pas connu à ce jour, il faut installer au moins dix panneaux (5 avec 2 réservations). La liste des candidats sera transmise après le 22 mai, date de clôture des candidatures.

Horaires de scrutin :

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Organisation des heures de permanences le jour du scrutin :

De 8h à 10h : Mr DESLANDES, Mme RUIZ, Mme DEPRIESTER,

De 10h à 12h : Mr BOITEL, Mr HUBERT, Mr DEMARS,

De 12h à 14h : Mme DESCOUTURE, Mr INGLARD, Mr SENEZ,

De 14h à 16h : Mme LUBOINSKI, Mr LAPERSONNE, Mme PILLON,

De 16h à 18h : Mr FERNANDEZ, Mme PHILIPPE, Mme RUIZ,

A partir de 18h pour le dépouillement : Tous ceux qui en ont la possibilité et Mme BARBIER.

6 –BROCANTE DU 10 MAI 2009

L'organisation des stands à tenir toute la journée de 6h à 18h a été établi suivant un planning.

Il y aura 3 interventions :

- l'accueil et la mise en place des exposants assurés par la Mairie,
- la vente des boissons, gâteaux, sandwiches au Novelty assurée par la Mairie et les parents d'élèves,
- la vente du matériel appartenant à la Commune par le CCAS, vente assurée par les membres de cette commission.

Pour cette dernière vente, celle d'objets et de matériels appartenant à la Commune, il est nécessaire de créer une régie « brocante » puisqu'il est indispensable de justifier le décompte des objets vendus et leurs prix.

Lot 1	bocal en verre	3 €	Lot 46	paniers	3 €
Lot 2	lustre bronze	20 €	Lot 47	vaisselles	5 €
Lot 3	malle en bois	8 €	Lot 48	verreries	3 €
Lot 4	table chaise écolier	8 €	Lot 49	baigneurs	2 €
Lot 5	livre de poche	0.25 €	Lot 50	casseroles	3 €
Lot 6	lot de 5 livres	1 €	Lot 51	toupie	1 €
Lot 7	baquet galvanisé	4 €	Lot 52	sabot	0.50€
Lot 8	coussin	0.50 €	Lot 53	mules	0.50€
			Lot 54	chapeau	0.50€
Lot 9	3 chaises orange	5 €	Lot 55	lampe	1.50 €
Lot 10	3 tableaux	5 €	Lot 56	sous-verre	3 €
Lot 11	vélo	3 €	Lot 57	sac à main	0.50€
Lot 12	nettoyeur vapeur	4 €	Lot 58	bocal poissons	1 €
Lot 13	pièces mécanos	3 €	Lot 59	plat	0.20€
Lot 14	4 chaises	8 €	Lot 60	2 carafes	5 €
Lot 15	6 chaises	10 €	Lot 61	suspension	0.20€
Lot 16	2 chaises	4 €	Lot 62	petite chaise	1 €
Lot 17	2 porte manteaux	5 €	Lot 63	sachet de brosses	0.50 €
			Lot 65	outils de maçon	4 €
Lot 18	table de nuit	3 €	Lot 66	bureau en bois	60 €
Lot 19	portes de buffet	3 €	Lot 67	films VHS	2 €
Lot 20	valise	2 €	Lot 68	chaise pliante	1 €
Lot 21	casque de chantier	0.50 €	Lot 69	patinette	2 €
Lot 22	parc enfant	3 €	Lot 70	tringle à rideau	1 €
Lot 23	panier	1 €	Lot 71	ventouses	1 €
Lot 24	escalier	2.50 €	Lot 72	plafonniers	2 €
Lot 25	urne	3 €	Lot 73	distributeur	2 €
Lot 26	poubelles	1 €	Lot 74	siphon + coude	0.50€
Lot 27	dessus de poêle	3 €	Lot 75	objets divers	10 €
Lot 28	brosses + ceintres	2 €	Lot 76	4 petites chaises	12 €
Lot 29	10 porte manteaux	10 €	Lot 77	livre bible	20 €
Lot 30	cendriers	3 €	Lot 78	meuble 3 tiroirs	30 €
Lot 31	boite de craies	1 €	Lot 79	bureaux	50 €
Lot 32	suspension	0.20 €	Lot 80	table école	20 €
Lot 33	poignée musculation	2 €	Lot 44	égouttoir alu	0.50€
Lot 34	abat jour	3 €	Lot 45	objets divers	3 €
Lot 35	petit panier gris	0.20 €			

Lot 36	équerres en bois	0.50 €
Lot 37	objets en vrac	2 €
Lot 38	cuvettes plastique	2 €
Lot 39	table de nuit	3 €
Lot 40	bouteille	1 €
Lot 41	appareil croque Mr	1 €
Lot 42	corbeille pain	0.20 €
Lot 43	égouttoir plastique	0.20 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mettre en place ces ventes et à signer la délibération correspondante.

7 – FETE COMMUNALE DES 9-10 ET 11 MAI 2009

Il est rappelé les manifestations qui sont prévues pour cette fête.

Le samedi 9 au soir concert Pop Rock avec le groupe « Docteur Bouba » à partir de 21 heures à la Salle des Fêtes. Une buvette sera mise en place. Fête foraine à la suite.

Le dimanche 10 brocante de 6h à 18h et fête foraine.

Le lundi 11 ; des tickets de manège seront distribués aux enfants de la commune, tickets pris en charge par le Maire et les Adjointes.

Les membres du Conseil Municipal ont noté ces dispositions.

8 –PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Une première version a été établie suite à la réunion du 9 avril avec l'ensemble du Conseil Municipal et adressée à la Préfecture.

Une réunion est organisée le 29 mai prochain ; la version proposée en sera donc améliorée et sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent note de ces dispositions.

9 - DIVERS

a) PC obtenus :

La SARL « Les Demeures du Beauvaisis », les travaux de viabilisation vont démarrer, les travaux de raccordement électrique étant à la charge du pétitionnaire.

La SARL « Les Champs de Paris », les travaux de raccordement électrique sont à la charge du pétitionnaire.

Il est à noter que les CU opérationnels traités actuellement mettent en évidence les difficultés de raccordement au réseau électrique, difficultés qui vont devenir concrètes assez vite. La prise en charge par la commune va s'avérer difficile...

b) Travaux :

Voirie : le Conseil Général a octroyé une subvention supplémentaire de 3 850 € dans le cadre du plan de relance.

Cimetière : La borne à eau est commandée.

Eglise : chéneaux et verrières terminés. En juin il est prévu d'intervenir sur la voûte. Pour l'électricité un dossier est en cours de validation aux Bâtiments de France.

Arbres à abattre à partir du 18 mai, les têtes sont à récupérer par les habitants qui l'ont souhaité pour dégager et sécuriser en particulier l'espace dans le périmètre du feu d'artifice du 14 juillet.

Salle des Fêtes ; chéneaux terminés et achat d'un lave vaisselle en cours.

c) Fleurissement :

Des jardinières ont été achetées ainsi que des fleurs pour compléter l'existant.

Plusieurs Conseillers interviennent sur la tonte des espaces verts qui n'est pas complète et pas toujours de qualité ainsi que sur l'entretien des parterres déjà existant qui n'est pas effectué.

Il est rappelé les efforts déjà effectués sur le sujet pour que les personnels chargés de ce faire améliorent la prestation et il est indiqué que les dispositions autorisées par la loi pour y parvenir seront mises en place.

d) Offres pour la requalification urbaine des secteurs mairie école et place Amédée Langlet

La commission adjudication ainsi que le Président de la Commission du Bâtiment se réuniront mercredi 13 mai à 19h30 afin d'ouvrir les plis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le jeudi 4 Juin 2009.